

DU 11 SEPTEMBRE 1978
DECRET n° 78/541 /PCM/SGCMG
portant nomination de Monsieur Théodore LOUBANDA, Attaché des S. A. F. en qualité de délégué du secrétariat Général à la fonction publique et au travail.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1971,
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu l'acte 001/PCT/CMF du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du C.M.P
Vu le décret n° 75/143 du 20 Mars 1975 fixant les indemnités de représentation;
Vu la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut Général des fonctionnaires
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire;
Vu le décret n° 78/123 du 17 Février 1978 portant attribution et réorganisation du Ministère des Mines et de l'Energie, Chargé de la recherche Scientifique;
Vu le décret n° 78/349 du 8 Mai 1978 portant délégation de certaines attributions du Ministre du Travail aux autres Ministres et fixant les attributions des délégués du Secrétariat Général à la fonction Publique et au travail auprès des administrations centrales.
Vu le décret n° 77-570 du 11-11-1977 portant organisation du Ministère du Travail et de la Justice;
Vu le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Sur décision du Comité Militaire du Parti en sa réunion du 5 Novembre 1977;

DECRETE :

ARTICLE 1er: Monsieur Théodore LOUBANDA, Attaché des SAF 1er échelon, est nommé Délégué du Secrétariat Général à la Fonction Publique et au Travail;



.../...

ARTICLE 2 : L'intéressé assumera les fonctions de chef de service du personnel auprès du Secrétariat Général aux Mines et aux Hydrocarbures

ARTICLE 3 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 11/9/1978

Par le Deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement Ministre du Plan;

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux.

ALPHONSE MOUISSEPOUATI

Colonel LOUIS SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S

Le Ministre des Mines et de
l'Energie, Chargé de la Recherche
Scientifique.

Rodrigue D A D A

[Signature]